



Conformément à ce qu'elle avait indiqué dans son communiqué de presse en date du 26 février 2010, relatif aux résultats de l'offre publique de rachat d'actions (OPRA), RADIALL a poursuivi, tout au long de l'année 2010, les démarches en vue d'obtenir sa radiation du marché Euronext Paris.

A ce jour, cet objectif n'a malheureusement pas encore pu être atteint, l'entreprise de marché ayant pour l'instant refusé d'accéder à la demande de RADIALL.

C'est la raison pour laquelle RADIALL a récemment pris l'initiative d'assigner Euronext Paris SA devant le Tribunal de Commerce de Paris, afin de la mettre en demeure de procéder dans les plus brefs délais à cette radiation, justifiée par la faible importance du « flottant ».

RADIALL estime en effet que son « flottant » doit être calculé en faisant abstraction des blocs supérieurs à 5% (comme c'est le cas lors d'une introduction en bourse ou de la constitution des indices), sachant que ce chiffre a été constamment inférieur à 5% du capital depuis plus de 12 mois.

A titre subsidiaire, RADIALL a demandé au juge à être indemnisée à hauteur du préjudice qu'Euronext Paris SA lui causerait si jamais celle-ci persistait, contre toute attente, dans son refus de décider la radiation, sachant qu'à lui seul le rachat des titres a représenté un montant d'environ 21,7 millions d'euros, ainsi que cela est rappelé dans le communiqué de presse en date du 14 avril 2011.

A propos de RADIALL

RADIALL conçoit, développe et fabrique des composants électroniques destinés aux applications de la communication sans fil, à la télématique automobile et aux équipements militaires et aéronautiques.

Code ISIN : FR0000050320 – Eurolist C – NYSE Euronext.

www.radiall.com

VOS CONTACTS



Guy de Royer
Tél : 33(0)1 49 35 35 51
quy.deroyer@radiall.com



Gilles Broquelet
Tél : 33(0)1 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr